© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Ma maman boit

Par Profil supprimé Postée le 23/05/2013 16:44

Bonjour,

J'ai 27 ans, je vis à Paris depuis maintenant 7 ans, trop loin d'une maman alcoolique, qui habite en Bourgogne (300km). Depuis maintenant bientôt 15 ans ma maman creuse sa tombe a coup de bouteille de Wisky ou de vin. Pendant longtemps elle a su se modérer pour être capable d'aller travailler le lendemain, car pour elle le travail était "sacret".
Ca fait maintenant 4 ans qu'elle a franchit cette barrière, puisqu'elle à fini par plongée dans l'alcool au point d'être incapable d'aller travailler ou même de tenir sur ses deux jambes. A force de 1L5 de whisky par jour (sans oublier les anti dépresseurs bien sur), j'ai fini par devoir retourner en urgence en Bourgogne, pour la retrouver a demi morte, incapable de bouger, de manger ou même de se retenir d'uriner…
Là, j'ai compris que je ne pouvais plus le cacher (comme elle a souvent pu me le demandé). J'en ai parlé à ma grand-mère qui en a parlé à des amis. Ils ont été nos sauveurs, car quelques paroles échangées avec ma mère et un rendez vous chez le médecin l'emmenèrent vers 8 mois de sobriété, qu'elle franchit avec une facilité presque déconcertante.
C'était la première fois depuis de longues années, que je la voyais sobre. Elle était devenu pour moi une étrangère : j'avais oublié qui elle était, sans l'alcool.
Elle a depuis replongé plusieurs fois, ses périodes de sobriété sont de plus en plus courtes (2-3 mois) mais ce qui m'inquiète le plus c'est qu'elle est de plus en plus violente, impulsive et incontrôlable dans ces moments de rechute. Là où elle redoutait l'autorité de ma grand-mère quand elle passait la voir pour la faire arrêter de boire, aujourd'hui je défend ma grand-mère d'y aller de peur que ma mère la blesse ou pire.
Le problème et que si je la laisse faire, elle risque de tout perdre ou c'est moi qui vais la perdre. Elle a récemment eu un accident de voiture qui aurait pu être grave car elle a pris le volant ivre.

Qu'est que je peux faire, à 300 km, dans ces moments de crise pour la mettre hors de danger rapidement ? Y a-t-il d'autres solutions que le trauma d'un internement forcé alors qu'elle à encore un boulo, une maison et un chien ?

Je l'aime tellement mais je suis à bout de force, je n'arrive plus à l'aider.

Mise en ligne le 29/05/2013

Bonjour,

La grande difficulté à laquelle vous vous confrontez, au-delà des kilomètres qui vous séparent de votre maman, c'est que l'on ne peut pas aider quelqu'un qui ne veut pas être aidé. Ce sentiment d'impuissance que vous éprouvez est certainement aussi grand que votre amour pour elle et votre envie de la voir aller mieux mais pour que votre maman aille réellement mieux, il serait certainement nécessaire qu'elle puisse s'engager volontairement dans une démarche de soins, auprès de professionnels spécialisés dans les problématiques de dépendance.

Il semble que l'intervention de votre grand-mère, d'amis, du médecin de famille ait pu avoir un effet, au moins pendant quelques temps, sur ses alcoolisations. De la même manière que vous vous êtes tournées vers votre grand mère pour lui dire enfin les difficultés de votre mère mais aussi les vôtres, vous pourriez, vous, votre grand mère, prendre contact avec des professionnels qui pourraient vous guider un peu, vous conseiller mais aussi et surtout vous soutenir. La plupart des consultations spécialisées dans la prise en charge des addictions propose de recevoir les proches parce qu'il peut être important d'être aidé à aider un parent qui va mal.

Comme vous semblez l'avoir déjà compris, il n'est pas possible d'imposer de force une prise en charge en alcoologie à une personne qui ne le désire pas. Mais pour qu'une personne devienne volontaire à ces soins, il n'existe pas de "recette", cela passe bien souvent par de multiples discussions et la reconnaissance de la souffrance intérieure à l'origine des alcoolisations. C'est rarement sans raison que l'on se met à boire autant que ce que vous décrivez pour votre maman, et la violence qu'elle exprime maintenant dans ses moments de rechute a certainement aussi à voir avec sa souffrance.

Peut-être pourriez-vous, avec votre grand mère, "profiter" des périodes de sobriété pour tenter d'avoir ces discussions de fond avec votre maman ? Elle pourrait peut-être plus facilement accepter l'idée qu'elle est en difficulté, qu'elle se met en danger, qu'elle aurait besoin d'une aide extérieure. Une prise en charge en alcoologie pourrait tout à fait s'initier lors d'une période de sobriété.

Pour répondre un peu plus directement à votre question, en situation d'urgence, de crise, il ne peut y avoir que des solutions d'urgence: l'intervention des pompiers, du SAMU, des forces de l'ordre s'il y a de la violence... Un internement forcé, c'est à dire des soins sans consentement, à la demande d'un tiers, ne peut s'appliquer qu'aux personnes souffrant de troubles d'origine psychiatrique et nécessite que soient établis deux certificats médicaux constatant les troubles mentaux.

Pour en revenir à ce que vous pourriez mettre en place pour être aidées, vous et votre grand mère, vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) à Chalon sur Saône proposant de recevoir l'entourage proche. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites. Il est difficile de vous orienter "au hasard" à Paris ou en région parisienne, les possibilités sont très nombreuses. Si vous souhaitez une orientation mais également si vous avez besoin de prendre le temps d'échanger plus directement sur la situtation de votre maman, les difficultés auxquelles vous vous confrontez, n'hésitez pas à nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA KAIRN 71- Centre du Chalonnais

1 Avenue Georges Pompidou
71100 CHALON SUR SAONE

Tél : 03 85 90 90 60
Site web : www.sauvegarde71.org/missions/addictologies/
Secrétariat : Sur rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h sauf vendredi jusque 17h.

Voir la fiche détaillée